



GRUPE DE TRAVAIL SUR LE CANNABIS

APERÇU

La *Loi sur le cannabis* a reçu la sanction royale le 21 juin 2018 et est entrée en vigueur le 17 octobre 2018. Elle légalise et régleme la vente, la distribution et l'imposition du cannabis à des fins récréatives au Canada. Le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel, et d'autres lois destinées à tenir compte de ces changements ont également été promulguées. Ces modifications accroissent les peines pour les contrevenants qui cultivent, distribuent et vendent du cannabis en dehors du cadre légal.

En réponse à la légalisation imminente du cannabis et à ses effets potentiels sur les

Premières Nations, un Comité des Chefs sur le cannabis a été mis sur pied conformément à la résolution n° 36/2019 pour gérer les nouveaux enjeux liés à la décriminalisation du cannabis. Le mandat du Comité des Chefs sur le cannabis est de protéger et de faire respecter les droits ancestraux et issus de traités en matière d'autonomie gouvernementale et de contrôle sur les enjeux liés au cannabis et d'offrir des conseils, une orientation et des recommandations au Chef national, au Comité exécutif de l'APN et aux Chefs en assemblée.

COMPTE RENDU

- Le Canada a récemment légiféré à propos des produits de consommation contenant du cannabis comestible, les extraits de cannabis et le cannabis topique. Les consommateurs adultes pourront graduellement se procurer de nouveaux produits dans des dispensaires et des magasins en ligne réglementés par le gouvernement à compter de la mi-décembre 2019.
- La responsabilité de réglementer la distribution du cannabis incombe aux provinces, qui sont libres d'imposer des limites plus strictes que les minimums fédéraux. La plupart des provinces ont fixé l'âge minimum pour l'achat de cannabis à 19 ans, alors que le gouvernement fédéral l'a fixé à 18 ans. D'autres restrictions peuvent s'appliquer, le Québec et le Manitoba ayant choisi d'interdire toute culture de cannabis dans les résidences privées. Les provinces ont également annoncé une politique de tolérance zéro à l'égard de la conduite avec facultés affaiblies.
- Certaines provinces, comme l'Alberta et la Colombie-Britannique, permettront la consommation publique de cannabis partout où il est permis de fumer, à moins que des enfants ne soient présents. À l'inverse, au Yukon, la consommation sera restreinte aux résidences privées. Certaines provinces et certains territoires, à savoir le Manitoba, le Québec et les Territoires du

COMPTE RENDU DE L'APN

Novembre 2019

Nord-Ouest, ont indiqué que les municipalités pourraient restreindre la vente de cannabis si elles le désiraient. Seul le Nunavut a proposé que les communautés arides des Premières Nations n'autorisent pas la consommation publique du cannabis. Une telle mesure nuirait au contrôle des Premières Nations sur leurs propres territoires et collectivités.

- Les gouvernements de l'Ontario et du Québec ont exprimé leur volonté de conclure des ententes avec les Premières Nations pour partager les bénéfices de la vente et de la distribution du cannabis.
- Le Comité des Chefs sur le cannabis est actuellement présidé par le Chef régional de la Colombie-Britannique Terry Teegee.
- Le Comité des Chefs sur le cannabis de l'APN a tenu sa première réunion le

4 septembre 2019. Le Comité des Chefs sur le cannabis s'est efforcé de faciliter les communications, de coordonner le dialogue et de discuter avec les Premières Nations afin de mieux tenir compte des répercussions liées à la légalisation du cannabis.

- À ce jour, des discussions préliminaires ont été entamées avec le Comité directeur de l'examen conjoint des Services de santé non assurés afin d'ajouter le cannabis médical au formulaire.
- Le Comité des Chefs a aussi entamé des discussions dans le but de soutenir les Premières Nations qui désirent promulguer des lois sur le cannabis et ses produits dérivés dans leur territoire.

PROCHAINES ÉTAPES

- Mettre sur pied une table ronde trilatérale à laquelle participeraient les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.
- Distribuer du matériel d'infographie et de l'information sur le cannabis aux Premières Nations.
- Le Comité des Chefs sur le cannabis de l'APN élaborera un plan national de défense d'intérêts pour affirmer la compétence des Premières Nations sur le cannabis.

